

DELIBERATION N° 2242/54/2017
RELATIVE AU RETRAIT DE QUATRE ADJOINTS AU MAIRE
ET AU REMPLACEMENT DES POSTES A POURVOIR

Le Conseil Municipal de la Ville de BOURAIL, réuni en séance publique le 2 août 2017,

VU la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle Calédonie,

VU le code des communes, et notamment les articles L.122-9 et L.122-11

VU le procès-verbal de renouvellement du Conseil Municipal de la Commune de BOURAIL en date du 30 mars 2014 et l'élection du maire et des adjoints, le 4 avril 2014,

VU l'arrêté de délégation de signature à Monsieur Arnaud WUHRLIN n°2242/30 du 11.04.2014,

VU l'arrêté de délégation de signature à Madame Armelle NEBOIPOU n°2242/31 du 11.04.2014,

VU l'arrêté de délégation de signature à Madame Edna BOUEARAN n°2242/35 du 11.04.2014,

VU l'arrêté de délégation de signature à Madame Lyshenka ARIIHOHOA n°2242/37 du 11.04.2014,

VU l'arrêté de retrait de la délégation de signature à Monsieur Arnaud WUHRLIN n°2242/87 du 13.07.2017,

VU l'arrêté de retrait de la délégation de signature à Madame Armelle NÉBOIPOU n°2242/88 du 13.07.2017,

VU l'arrêté de retrait de la délégation de signature Madame Edna BOUÉARAN n°2242/89 du 13.07.2017,

VU l'arrêté de retrait de la délégation de signature Madame Lyshenka ARIIHOHOA n°2242/90 du 13.07.2017,

VU la note explicative de synthèse n°2017/54 du 24 juillet 2017,

Après en avoir délibéré,

ADOpte LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

Le conseil municipal a constitué un bureau de vote et désigné un président et deux assesseurs à savoir :

Madame Brigitte EL ARBI - maire et présidente,

Mesdames Régina RIEU et Lyshenka ARIIHOHOA- assesseurs

ARTICLE 1ER : SUR LE MAINTIEN OU LE RETRAIT DES ADJOINTS CONCERNÉS

A/ Question : « Souhaitez-vous maintenir M. Arnaud WUHRLIN dans ses fonctions de 1^{er} adjoint au maire ? »

Le vote à bulletin secret a donné le résultat suivant, à savoir :

Nombre de bulletins recueillis : 24

Suffrages obtenus :

OUI : 02 voix / NON : 21 voix / Bulletin blanc : 01.

Monsieur Arnaud WUHRLIN est démis des fonctions de 1^{er} adjoint au maire.

Les conseillères Jeannette AKARO et Sandra NEBOIPOU prennent place au sein de l'hémicycle.

B/ Question : « Souhaitez-vous maintenir Mme Armelle NÉBOIPOU dans ses fonctions de 2^{ème} adjoint au maire ? »

Le vote à bulletin secret a donné le résultat suivant, à savoir :

Nombre de bulletins recueillis : 26

Suffrages obtenus :

OUI : 0 voix / NON : 22 voix / Bulletins blancs : 04.

Madame Armelle NEBOIPOU est démise des fonctions de 2^{ème} adjoint au maire.

C/ Question : « Souhaitez-vous maintenir Mme Edna BOUÉARAN dans ses fonctions de 6^{ème} adjoint au maire ? »

Le vote à bulletin secret a donné le résultat suivant, à savoir :

Nombre de bulletins recueillis : 26

Suffrages obtenus :

OUI : 0 voix / NON : 22 voix / Bulletins blancs : 04.

Madame Edna BOUEARAN est démise des fonctions de 6^{ème} adjoint au maire.

D/ Question : « Souhaitez-vous maintenir Mme Lyshenka ARIIHOHOA dans ses fonctions de 8^{ème} adjoint au maire ? »

Le vote à bulletins secrets a donné le résultat suivant à savoir :

Nombre de bulletins recueillis : 26

Suffrages obtenus :

OUI : 0 voix / NON : 22 voix / Bulletins blancs : 04.

Madame Lyshenka ARIIHOHOA est démise des fonctions de 8^{ème} adjoint au maire.

ARTICLE 2 : SUR LE NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

La liste « Union Dans la Diversité » propose de ramener le nombre de postes d'adjoints à SEPT (7).

Le groupe « RENOUVEAU » propose de maintenir le nombre de postes d'adjoints à HUIT (8).

Le vote à bulletin secret a donné le résultat suivant, à savoir :

Nombre de bulletins recueillis : 26

Suffrages obtenus :

07 postes d'adjoints : 13 voix / 08 postes d'adjoints : 12 voix / Bulletin blanc : 01.

Le nombre de poste d'adjoints est ramené à SEPT (07).

ARTICLE 3 : SUR LE RENOUELEMENT DES POSTES VACANTS A POURVOIR

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des mains levées, de pourvoir immédiatement aux postes vacants.

VOTES :

POUR : Brigitte EL ARBI, Arnaud WUHRLIN, Armelle NÉBOIPOU, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Edna BOUÉARAN, Sylvano ABDELKADER, Lyshenka ARIIHOHOA, Alima JEAN, Paul BELPATRONNE, Marie-Victoire BODÉOUAROU, Gilles GUÉPY, Glenn LÉONARD, Virginie YONG, Jacques HARRY, Régina RIEU, Patrick ROBELIN, Mario BOUÉARAN, Gyslène DAMBREVILLE, Nadir BOUFENECHÉ, Sandra NÉBOIPOU, Jeannette AKARO, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

Par procurations : Albert KASOVIMOIN et Isabelle GUÉRARD.

CONTRE : néant

ABSTENTIONS : néant

ARTICLE 4 : SUR LE RANG A OCCUPER PAR LES REMPLAÇANTS

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des mains levées, que les nouveaux adjoints occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.

VOTES :

POUR : Brigitte EL ARBI, Arnaud WUHRLIN, Armelle NÉBOIPOU, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Edna BOUÉARAN, Sylvano ABDELKADER, Lyshenka ARIIHOHOA, Alima JEAN, Paul BELPATRONNE, Marie-Victoire BODÉOUAROU, Gilles GUÉPY, Glenn LÉONARD, Virginie YONG, Jacques HARRY, Régina RIEU, Patrick ROBELIN, Mario BOUÉARAN, Gyslène DAMBREVILLE, Nadir BOUFENECHÉ, Sandra NÉBOIPOU, Jeannette AKARO, Kirvin SERRE et Dominique SALA.

Par procurations : Albert KASOVIMOIN et Isabelle GUÉRARD.

CONTRE : néant

ABSTENTIONS : néant

ARTICLE 5 : SUR L'ELECTION DES NOUVEAUX ADJOINTS AU MAIRE

A/ Election du 1^{er} adjoint :

La liste « Union dans la diversité » propose la candidature du conseiller Glenn LÉONARD
Le Groupe « RENOUVEAU » propose la candidature du conseiller Arnaud WUHRLIN

Le vote à bulletin secret a donné le résultat suivant, à savoir :

Nombre de bulletins recueillis : 26

Suffrages obtenus :

Monsieur Glenn LÉONARD : 13 voix

Monsieur Arnaud WUHRLIN : 09 voix

Bulletins blancs : 04.

Monsieur Glenn LÉONARD est élu 1^{er} adjoint au maire.

B/ Election du 2^{ème} adjoint :

La liste « Union dans la diversité » propose la candidature de la conseillère Régina RIEU
Le Groupe « RENOUVEAU » propose la candidature de la conseillère Armelle NÉBOIPOU

Le vote à bulletin secret a donné le résultat suivant, à savoir :

Nombre de bulletins recueillis : 26

Suffrages obtenus :

Madame Régina RIEU : 13 voix

Madame Armelle NÉBOIPOU : 12 voix

Bulletin blanc : 01.

Madame Régina RIEU est élue 2^{ème} adjoint au maire.

C/ Election du 6^{ème} adjoint :

La liste « Union dans la diversité » propose la candidature de la conseillère Alima JEAN

Le Groupe « RENOUVEAU » propose la candidature de la conseillère Lyshenka ARIIHOHOA

Le vote à bulletin secret a donné le résultat suivant, à savoir :

Nombre de bulletins recueillis : 26

Suffrages obtenus :

Madame Alima JEAN : 13 voix

Madame Lyshenka ARIIHOHOA : 12 voix

Bulletin blanc : 01.

Madame Alima JEAN est élue 6^{ème} adjoint au maire.

ARTICLE 6 :

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois, à compter de sa publication.

ARTICLE 7 :

Le maire est chargé de l'application de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, portée à la connaissance du public par voie d'affichage à la porte de la mairie et collationnée au registre des délibérations du conseil municipal.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 02 AOÛT 2017

POUR EXTRAIT CONFORME
BOURAIL, le 3 août 2017